

COMITE MIXTE D'EXPERTS POUR LES AVOIRS BLOQUES

RESTRICTED
MCA/SR/1/Corr.1
29 août 1949
FRENCH
ORIGINAL: ENGLISH

CORRIGENDUM

au

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA PREMIERE SEANCE

tenue à Lausanne le mardi 16 août 1949,
à 16 heures

Page 2: lignes 4 à 13: A la demande de M. Lifshitz, de la délégation d'Israël, remplacer le texte de ce paragraphe par ce qui suit:

"M. LIFSHITZ présente ses respects au Président et à son nouveau collègue M. Labbane, membre de la délégation égyptienne, qui représente tous les Etats arabes au sein du présent Comité. Il est heureux de voir en existence le premier Comité mixte où sont présentes les deux parties intéressées, et de donner au Comité l'assurance qu'il aborde la tâche, confiée au Comité par le Comité général de la Commission de Conciliation, dans un esprit de collaboration, et fera de son mieux pour que le Comité mixte israélo-arabe devienne un instrument constructif pour arriver à un accord afin d'accomplir sa tâche dans l'harmonie et constituer une réussite. Ce Comité a été établi, sur le plan des experts, afin de traiter un problème précis, selon des voies déjà déterminées et acceptées par les délégations respectives qui prennent part aux conversations de Lausanne. Il fait toutefois remarquer que les membres du présent Comité ne doivent pas perdre de vue qu'ils sont membres des délégations désignées par leur Gouvernement pour s'occuper, au cours de ces conversations,

de problèmes d'une nature plus vaste que la question particulière dont ils sont saisis dans le cadre du Comité au sein duquel ils siègent en ce moment. C'est également la première tentative de constitution d'un groupe civil officiel consistant de membres israélien et arabe, sous les auspices de la Commission de Conciliation, en vue d'établir des contacts et des négociations directes entre les parties intéressées. Il serait très heureux que le résultat des travaux du Comité révèle, sur le plan pratique, que cette méthode est la meilleure pour traiter les questions qui demandent des éclaircissements et des études. Le Représentant pense, comme M. Labbane, que le Comité doit attendre l'arrivée des experts et de la documentation nécessaire avant de commencer l'examen des questions techniques et, d'autre part, que les séances du Comité devraient avoir un caractère privé, mais comporter des comptes rendus".

Page 2, ligne 20, insérer le mot arabes entre le mot "avoirs" et le mot "bloqués".